

Directive Oiseaux

Golfe du Morbihan



Secteur : DO ATL05
Code : FR5310086

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

MORBIHAN

Communes littorales concernées par l'extension :

Arzon, Le Hézo, Locmarquier, Noyal, Saint Philibert, Séné, Theix, Vannes

Superficie :

Superficie extension : 3 257 Ha
Espace marin : 89.8 %
Superficie globale : 9 475 Ha
Espace marin : 91.3 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures françaises
- Domaine public de l'Etat
- Domaine privé de l'Etat
- Collectivité régionale ou locale

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 51
Dont annexe I : 16
Espèces OSPAR : 2

Principaux usages :

Pêche professionnelle, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), plaisance et nautisme, plongée, activités maritimes et aériennes de service public, transport maritime de passagers

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Conseil Régional Bretagne
- Conseil Général du Morbihan
- Communes et SIAGM
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Conservatoire du Littoral
- Bretagne Vivante - SEPNE
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers



La ZPS du golfe du Morbihan est une **zone humide d'intérêt international** (au titre de la convention de RAMSAR) pour les oiseaux d'eau, en particulier comme site d'hivernage. Depuis le début des années 2000, entre 70 000 et 80 000 oiseaux sont dénombrés à la mi-janvier, essentiellement des anatidés et des limicoles. Lors des vagues de froid hivernales, le golfe du Morbihan peut jouer un **rôle primordial de refuge climatique**. Ceci se traduit alors par un accroissement temporaire et parfois considérable des effectifs d'oiseaux, notamment d'anatidés (canard siffleur). La baie accueille en hiver parmi **les plus importants stationnements de limicoles en France** : entre **25 000 et 35 000 oiseaux**, soit entre **5 et 10 % des effectifs hivernant sur le littoral français**.

Plusieurs espèces atteignent voire dépassent régulièrement les seuils d'importance internationale. C'est le cas de **l'avocette élégante, du grand gravelot, du bécasseau variable et de la barge à queue noire**.

Pour les anatidés et les foulques, le Golfe du Morbihan accueille en hivernage de l'ordre de 35 000 oiseaux (moyenne des effectifs maximaux de 2000 à 2006).

Quatre espèces atteignent régulièrement des effectifs d'importance internationale : la bernache cravant, le tadorne de Belon, le canard pilet et le canard souchet.

La ZPS joue aussi un rôle important pour quelques autres espèces.

Ainsi, elle constitue une **escale migratoire pour une part importante de la population ouest-européenne de spatule blanche (entre 2 et 5 %)**, mais aussi pour une **proportion significative de la population européenne de sterne de Dougall** (le secteur de Larmor-Baden héberge une part significative des populations bretonnes et/ou irlandaises de Sternes de Dougall en août-septembre, en escale migratoire).



Les effectifs des 12 espèces en hivernage dans le Golfe dépassent le niveau d'importance internationale, soit 1% des effectifs connus. Il s'agit de: bernache cravant, harle huppé, tadorne de Belon, avocette, carnard siffleur, grand gravelot, canard chipeau, pluvier argenté, canard pilet, bécasseau variable, canard souchet, grèbe à cou noir.

Justification de la proposition d'extension

Extension en rivière de Noyal :

Cette extension de la ZPS sur la rive gauche de la rivière de Noyal se justifie par l'intérêt d'assurer la fonctionnalité ornithologique globale de l'ensemble de la rivière. En effet les vasières de cette rive gauche servent de zone d'alimentation aux oiseaux qui nichent sur la réserve naturelle des marais de Séné, sur l'autre rive. De plus d'importantes surfaces de vasières et de prés salés sont exploitées par un grand nombre d'espèces en migration/hivernage, en particulier: tadorne de Belon, aigrette garzette, bernache cravant, canard pilet, barge à queue noire.

Il faut aussi noter que cette rive gauche a été classée en réserve de chasse maritime en 2006, et fait donc partie de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe du Morbihan, créée par arrêté ministériel du 16 janvier 2008.



Extension sur le littoral de Locmariaquer et Saint Philibert et de l'île de Méaban:

Une extension de la ZPS sur ce secteur permettra d'inclure dans la ZPS :

- d'importantes zones de reposoirs à marée haute pour de nombreuses espèces : aigrette garzette, bernache cravant, grand gravelot, chevalier gambette, pluvier argenté. C'est aussi une zone de concentration de grèbes à cou noir et de harles huppés.
- L'îlot de Méaban est par ailleurs un site de première importance en Bretagne pour la

nidification du goéland marin, du goéland brun et du cormoran huppé

A noter aussi que les périmètres d'extension de la rivière de Noyal et de la plus grande partie de celui de Locmariaquer – Saint Philibert – Méaban, sont déjà classés en Natura 2000 au titre de la directive Habitats (zone spéciale de conservation), pour la qualité des habitats marins notamment.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Les menaces ou facteurs affectant les oiseaux dans le golfe du Morbihan peuvent être classés en plusieurs grandes catégories. Il y a d'abord des processus plus ou moins naturels comme la dynamique de la végétation ou les relations entre espèces telles que la prédation ou la compétition entre espèces, pour la nourriture ou les sites de nidification. Plusieurs menaces trouvent aussi plus ou moins directement leur origine dans des activités humaines. Il peut s'agir de la disparition des habitats, qui signifie la perte de tout ou partie du milieu de vie d'une espèce. La dégradation des habitats est une modification du milieu qui entraîne une diminution de sa qualité pour l'espèce considérée. Enfin, le dérangement par les activités humaines est un facteur de perturbation important, qui désigne de manière générale les différents effets de la présence humaine sur le comportement ou la répartition des oiseaux ou leur accès aux ressources. La nature et l'intensité des menaces varient d'une part en fonction des catégories de milieux, d'autre part en fonction des espèces. Des mesures de conservation différenciées, adaptées à ces diverses problématiques devront donc être élaborées.

La situation des oiseaux totalement inféodés aux eaux marines peut être considérée comme satisfaisante en l'état actuel. Il n'y a pas de problème clairement identifié pour le moment.

La situation des espèces fréquentant les vasières intertidales ou les îles et îlots est moins favorable.

Le document d'objectif (DOCOB) de la ZPS actuelle, partiellement validé, a déjà identifié toute une ensemble de mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation des principales espèces constituant un enjeu majeur au sein de la ZPS du Golfe du Morbihan.

Ce Docob pourra être abondé par des propositions complémentaires de gestion intégrant les nouveaux enjeux de conservation liés à l'extension de la ZPS, notamment dans la partie extérieure au Golfe.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

A travers cette extension de périmètre, les différents usagers de la zone marine pourront faire converger leurs préoccupations pour une meilleure connaissance

et protection des oiseaux marins au sein d'un comité de pilotage élargi aux nouveaux acteurs (gestionnaires et usagers) concernés par l'extension.

Comme pour le site déjà existant, des usages et des pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats et chartes Natura 2000.



Sources/Bibliographie :

- DOCOB du site Natura 2000 « Golfe du Morbihan » en cours d'élaboration.
- DIREN Bretagne, 2007, Evaluation des Zones de Protections Spéciales (ZPS) de Bretagne.
- MAHEO R., 1992. Avifaune aquatique. Distribution géographique, éléments de fonctionnement ornithologique. Littoral Morbihan. Université de Rennes I, CREBS, DIREN Bretagne, DDE 56.
- GELINAUD G. & REBOUT C., 2002. Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune et de flore d'intérêt patrimonial sur les Sites NATURA 2000 du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf. Bretagne Vivante – SEPNB, DIREN Bretagne, 252p.

ZPS du Golfe du Morbihan

Les colonnes A et B indiquent, parmi les espèces justifiant la désignation de ZPS (annexe I ou migratrices)

celles qui sont présentes dans la ZPS actuelle (colonne A)
et les principales espèces bénéficiant de l'extension de la ZPS (colonne B)

Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines en France	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>					nicheur
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>					nicheur
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>					nicheur
A156	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>					nicheur
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>					nicheur
A143	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>					nicheur
A144	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>					
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>					nicheur
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>					nicheur
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>					hivernant
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>					nicheur
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>					nicheur
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					nicheur
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>					nicheur
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>					nicheur
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>					Nich potentiel
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>					migrat-hiv
A161	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>					migrat-hiv
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>					nicheur
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>					nicheur
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>					nicheur
A131	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>					nicheur
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>					
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>					hivernant
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>					nicheur
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>					hivernant
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>					hivernant

Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines en France	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A067	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>					hivernant
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>					nicheur
A183	Goéland brun (*)	<i>Larus fuscus</i> (*)					nicheur
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>					nicheur
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>					nicheur
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>					nicheur
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>					migrat-hiv
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>					hivernant
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>					nicheur
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>					hivernant
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>					nicheur
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>					nicheur
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>					hivernant
A294	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>					migrateur
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>					migrat-hiv
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>					hivernant
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>					hivernant
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>					migrateur
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>					migrat-hiv
A192	Sterne de Dougall (*)	<i>Sterna dougallii</i> (*)					migrateur
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>					nicheur
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>					nicheur
A169	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>					migrat-hiv
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>					nicheur

(*) : espèces inscrites dans les annexes de la convention OSPAR